Accusé de réception en préfecture
030-213001357-20250626-DE043-2025-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

**CONSEIL MUNICIPAL 26 JUIN 2025**

**Délibération n°043-2025**

# Modification du règlement intérieur de la Médiathèque municipale

| Conseillers municipaux | | |
|---|---|---|
| En exercice | Présents | Votants |
| 22 | 12 | 13 |
| Date de convocation | | |
| 20 juin 2025 | | |
| Secrétaire de séance | | |
| Cédric DAYDE | | |

Le vingt-six juin deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.
Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées.
Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sonia BONNET-TELLIER, Cédric DAYDE, Christian ALEX
Ont donné procuration : Sébastien ANDEVERT à Sonia BONNET-TELLIER
Absents : Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Elisabeth RHODE-BERNARD, Claude CADENAT, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Christophe RENAUD, Mélanie SALLE

***

*Rapporteur : Myriam SEVENERY, adjointe déléguée à la culture et au patrimoine*

La médiathèque Le Grand Mas et son règlement intérieur d'accès et d'utilisation ont été créés par délibération du 4 octobre 2000. Le règlement intérieur a été plusieurs fois modifié pour être adapté à l'évolution du service, et la dernière modification date du 25 septembre 2014.
Avec l'aide du « référent DLL » (Direction du Livre et de la Lecture), une relecture du règlement a permis d'en proposer une révision complète permettant d'actualiser les modes de fonctionnement du service et ses relations avec les usagers, sans modification majeure.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu sa délibération du 4 octobre 2000 portant création de la médiathèque municipale Le Grand Mas et instaurant un règlement intérieur d'utilisation,
Vu sa délibération n°073-2014 du 25 septembre 2014 modifiant le règlement intérieur de la médiathèque,
Ouï l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

## APPROUVE

La modification du règlement intérieur de la médiathèque municipale Le Grand Mas, tel qu'il sera annexé à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Cédric DAYDE

MAIRIE DE JONQUIERES-ST-VINCENT 30300

Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication. La saisine du tribunal peut être effectuée sur l'application informatique « Télérecours citoyens » depuis le site internet : www.telerecours.fr